



Cour  
Pénale  
Internationale

International  
Criminal  
Court



## Qu'est-ce que la CPI et que fait-elle?

L'élève dans le rôle  
d'un bâtisseur de  
connaissances

1

## OBJECTIFS

- se familiarisent avec les activités de la CPI et d'autres tribunaux qui traitent les crimes qui touchent la communauté internationale
- apprennent les concepts juridiques de base et la terminologie correspondante
- apprennent à collecter et sélectionner uniquement des informations pertinentes
- élaborent de brèves définitions des concepts juridiques essentiels
- apprennent à travailler en équipe et à répartir les tâches/rôles
- s'exercent à prendre la parole en public

## Aperçu de la leçon

## Partie A

Scinder la classe en cinq groupes, conformément au nombre de listes de termes ci-dessous :

- A. Traité / compétence / ratification / signataire / recevabilité / renvoi
- B. Procès / audience / peine / mandat d'arrêt / citation à comparaître / appel
- C. Procureur / défense / juge / enquête / contre-interrogatoire / déposition
- D. Réduction en esclavage / déportation / apartheid / pillage / saisie / conscription
- E. Auteur / suspect / accusé / détenu / condamné / acquitté



## Demander à chaque groupe de répondre aux questions suivantes :

Connaissez-vous ces concepts ? Si oui, dans quel contexte les avez-vous entendus ? Cherchez ceux que vous ne connaissez pas dans le dictionnaire.

Donnez une courte définition de chaque concept et présentez brièvement à la classe les termes qui figurent sur votre liste.

## APERÇU DE LA LEÇON

## Partie B

### Bâtir des connaissances sur la CPI et ses activités

La CPI est un tribunal international permanent qui a été fondé pour mener des enquêtes, engager des poursuites et juger les personnes accusées d'avoir commis les crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale : le crime de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime d'agression. La principale mission de la CPI est de contribuer à mettre un terme à l'impunité pour les auteurs de ces crimes et d'empêcher que ces crimes ne soient à nouveau perpétrés.

Le 17 juillet 1998, une conférence réunissant 160 États a adopté un traité, appelé le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, qui a été à l'origine de la création de la Cour. Le traité est entré en vigueur le 1er juillet 2002. Le Statut de Rome énonce, entre autres, les crimes relevant de la compétence de la CPI, le règlement de procédure et les mécanismes régissant la coopération des États avec la CPI. Les pays qui ont accepté ces règles sont appelés des États parties. Plus de 120 pays sont des États parties au Statut de Rome, de sorte que toutes les régions sont représentées : Afrique, Asie-pacifique, Europe orientale, Amérique latine et Caraïbes, ainsi qu'Europe occidentale et Amérique du Nord.

La CPI ne se substitue pas aux tribunaux nationaux. Conformément au Statut de Rome, il incombe à chaque État d'exercer sa compétence pénale à l'encontre des personnes responsables de crimes internationaux. La CPI intervient uniquement lorsqu'un État n'a pas la volonté ou est dans l'incapacité de mener véritablement à bien l'enquête et de poursuivre les auteurs.

La CPI est composée de quatre organes : la Présidence, les Chambres, le Bureau du Procureur et le Greffe. La Présidence est chargée d'administrer la Cour et de la représenter à l'extérieur. Les Chambres (préliminaire, de première instance et d'appel) comptent 18 juges qui exercent les fonctions judiciaires de la Cour : ils résolvent toutes les questions soulevées avant le début de la phase du procès et se prononcent sur la recevabilité des situations et des affaires devant la Cour ; ils veillent à ce que les procès soient conduits de façon équitable et avec diligence, dans le plein respect des droits de l'accusé et en ayant pleinement égard à la nécessité d'assurer la protection des victimes et des témoins ; ils peuvent confirmer, annuler ou modifier une décision ou même ordonner la tenue d'un nouveau procès. Le Bureau du Procureur analyse les informations relatives aux situations ou aux crimes allégués qui relèvent de la compétence de la CPI, décide s'il y a lieu d'ouvrir une enquête et plaide les affaires devant les différentes Chambres de la Cour. Le Greffe fournit un appui administratif et opérationnel à la Cour et est responsable des activités concernant la défense, les victimes, la communication et les questions de sécurité.



## Principales informations :

- le traité fondateur de la Cour (le Statut de Rome)
- les dates de création du Statut de Rome et de la CPI (1998 et 2002)
- le nombre et la répartition régionale des États parties au Statut de Rome (plus de 120 pays de toutes les régions)
- les quatre organes de la CPI (Présidence, Chambres, Bureau du Procureur et Greffe)
- les crimes relevant de la compétence de la CPI (crime de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crime d'agression)

### ACTIVITÉ

#### Présenter aux élèves un tour d'horizon des autres tribunaux passés et présents qui traitent les crimes qui touchent la communauté internationale :

Certains des crimes les plus odieux ont été commis lors des conflits qui ont marqué le vingtième siècle. Malheureusement, bon nombre de ces violations du droit international sont restées impunies. Les tribunaux de Nuremberg et de Tokyo ont été créés à la suite de la Seconde guerre mondiale. En 1948, lorsque la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide a été adoptée, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu la nécessité de disposer d'un tribunal permanent pour traiter le genre d'atrocités qui venaient juste d'être perpétrées.

L'idée d'un système de justice pénale internationale a refait surface après la fin de la guerre froide. Cependant, alors que les négociations relatives au Statut de la CPI étaient en cours au sein de l'ONU, le monde était témoin de la commission de crimes odieux sur le territoire de l'ex Yougoslavie et au Rwanda. En réponse à ces atrocités, le Conseil de sécurité des Nations Unies a créé un tribunal ad hoc pour chacune de ces situations.

Ces événements ont très certainement eu une incidence significative sur la décision de convoquer la conférence qui a créé la CPI à Rome au cours de l'été 1998.

### ACTIVITÉ

#### Montrer à la classe des documents audiovisuels officiels sur la CPI et ses activités :

[Vidéo institutionnelle](#) de la CPI

Vidéo de [présentation des procédures](#)

Photos d'audiences : condamnation de Thomas Lubanga, confirmation des charges à l'encontre de Laurent Gbagbo